COMMUNE DE LANDES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LANDES, s'est réuni dans la Salle de la Mairie de Landes sur la convocation de Mr Michel PELLETIER, Maire et sous sa présidence.

<u>Présents</u>: Mr PELLETIER, Maire, Mme GIRAUD, Adjointe, MM. BAUDOUIN et GIRAUD, Adjoints, Mmes BALLANGER, HERVÉ et LINKA et MM. LAURENT, MORAND, ROCHÉ et VINET, Conseillers municipaux

<u>Absents excusés</u>: Mr ROCHÉ (Pouvoir à Mr BAUDOUIN) et Mr VIDAL (Pouvoir à Mme GIRAUD)

Absente: Mme MITU

Secrétaires de séance : Mmes Colette CAIVEAU et Marie-Odile HERVÉ

Date de convocation : 13 Mai 2025

<u>Présence de public</u> : Mr Matry et Mme Chartier de la Magnonière et Mr Cugnen de

Landes.

Lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 8 Avril 2025, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1°) TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES VOIRIE 2025 ET DEMANDE DE SUBVENTION

Mr le Maire rappelle les dossiers voirie 2024 et catastrophes naturelles, travaux qui vont être faits prochainement.

Suite à la commission voirie, Mr le Maire fait part des devis reçus :

- SDV 17 (impasses Goulebenèze, des Lilas, des Violettes, des Forgettes et Rue des Ouches) pour un montant de 11 904,67 €
- Sté Marchand (impasse et amorce Rue des Ouches, Les touches, Impasse de l'Eglise et parking) pour un montant de 17 822,40 €

Mr le Maire attend le courrier du Département pour déposer une demande de subvention sur ces devis.

Les conseillers demandent que la commission voirie se réunisse courant juin pour voir le débernage à prévoir.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le dossier Voirie.

2°) TRAVAUX CIMETIERE

Mr Baudouin donne lecture du compte-rendu de la commission Cimetière.

Travaux à réaliser :

- Nettoyer les arbustes et plantes sur les tombes, enlever les vieilles couronnes. A voir avec les agents communaux.
- Mettre du gravier sur le jardin du souvenir. Devis de Gravier Décor à 115,43 € la tonne, prévoir 200 à 300 kg soit moins de 30 €.
- Entretien de la petite chapelle de la famille qui a donné le terrain pour le cimetière (receler des pierres et porte à peintre (devis à demander)
- Entretien du calvaire, à faire avec une nacelle.
- 2 cabanes en tôle en piteux état : Rechercher les familles
- Faire un appentis au-dessus de l'ossuaire par les agents communaux et peindre les portes des petits bâtiments ainsi que l'entretien des cabanons.
- Trous à combler avec calcaire et gravillons

Mr le Maire indique que le cimetière est propre et bien entretenu. Les agents sont remerciés pour le travail de propreté fait dans ce lieu.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le programme des travaux au cimetière.

3°) CLÔTURE STADE CÔTÉ ROUTE

Mr le Maire indique que l'association du foot a enlevé les arbres au bord de la route. Il reste à enlever les souches et faire une clôture.

Mr le Maire fait part du devis du SIE pour le rognage des souches d'un montant de 1 870 €. Le Conseil Municipal est favorable.

Mr le Maire fait part du devis du SIE pour la mise en place d'une clôture d'un montant de 3 875 € à laquelle il faudra rajouter un filet pare-ballons audessus.

En attente d'un autre devis de Tardy de Mirambeau pour la partie clôture. Ce point sera revu à une prochaine réunion.

4°) REVETEMENT DU TERRAIN DE TENNIS

Mr le Maire a nettoyé le terrain au karcher.

Il demande au Conseil Municipal comment on peut l'entretenir. Il fait part d'un devis de PCV pour un gazon synthétique de 28 352,40 € TTC.

Mr le Maire a demandé d'autres devis. En attente de réception.

Le Conseil Municipal décide de reporter la décision. A voir à une prochaine réunion.

<u>5°) OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : REDEVANCE A ETUDIER</u>

Mr le Maire informe le Conseil Municipal du problème posé et propose au Conseil Municipal ce qu'il a été discuté en réunion Maire et Adjoints, à savoir : 0,075 €/m² et 1,25 € pour raccordement fluide à chaque présence.

Mme Giraud explique au Conseil Municipal les problèmes liés à son projet et l'ont obligé à faire une formation et a demandé une licence III. Mr le Maire informe qu'il a délivré la licence III.

Mme Giraud, intéressée au dossier s'est retirée lors des discussions et délibérés.

Le Conseil Municipal par 12 Voix Pour, décide la mise en place de cette redevance suivant les montants indiqués ci-dessus, ce qui représentera pour 10 m² à Mme Giraud : 0,75 € par présence et 10 m² à Mr Hugo Bidallier : 2 € par présence.

6°) REPAS DU 13 JUILLET

Mme Caiveau donne le menu du repas et les diverses réservations faites pour cette soirée.

Les invitations seront à faire au 15 juin.

Mr le Maire indique que les travaux de terrassement du city-stade et aire de jeux devraient commencer vers le 15 juin et les équipements mis en place dans la première quinzaine de juillet.

7°) QUESTIONS DIVERSES

Stade

Mr le Maire fait part du vol de câbles électriques des poteaux d'éclairage du Stade dans la nuit du 29 au 30 avril. Dépôt de plainte a été fait. Pas de prise en charge par l'assurance. Devis du SDEER de l'ordre de 5 400 € pour 250 ml. La décision sera prise à une prochaine réunion car non inscrit à l'ordre du jour.

Divers remerciements

Mr le Maire fait part des remerciements de la DDEN et des Clowns Stétoscopes pour le versement des subventions.

La Poste

Mr le Maire fait part de la proposition pour les vélos électriques réformés auprès des collectivités au prix de 1 490 € TTC. Le Conseil ne donne pas suite.

Accompagnement numérique

Mr le Maire fait part du courrier reçu du Département indiquant que cet accompagnement va s'arrêter à Landes fin juin 2025 faute de participants.

8°) TOUR DE TABLE

Divers

Mr Laurent signale le vol de 2 bouteilles de gaz dans ses champs.

Mr Laurent indique que le couronnement des murs du parc du monument aux morts n'est pas parfait.

Poubelles

Mme Ballanger signale que les poubelles ne sont pas bien placées au carrefour de l'impasse de l'Eglise.

Vals de Saintonge Communauté

Mr Pelletier informe que la CDC a donné des dépliants avec le budget.

La séance est levée à 22h15.